

ARRÊTÉ

DEJIC / GL
 Arrêté n° DEJIC26_270226
 Fait à Pau,
 le 26 février 2026
 Objet : Liste d'aptitude pour l'accès au grade d'agent de maîtrise territorial après examen professionnel par voie de promotion interne – année 2026

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Atlantiques,

- Vu le Code Général de la Fonction Publique,
- Vu le décret n° 88-547 du 6 mai 1988 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux,
- Vu le décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 modifié relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires,
- Considérant que 276 fonctionnaires ont bénéficié de la promotion interne au grade d'agent de maîtrise en application du 1° de l'article 6 du décret n° 88-547 du 6 mai 1988 modifié précité,
- Considérant dès lors que 138 fonctionnaires peuvent bénéficier de la promotion interne à ce grade après examen professionnel en application du 2° de l'article 6 du décret n° 88-547 du 6 mai 1988 modifié précité,
- Considérant les propositions émanant des autorités territoriales des collectivités affiliées au Centre de Gestion,
- Considérant que les fonctionnaires proposés ont satisfait aux épreuves de l'examen professionnel,
- Considérant l'arrêté du Président du Centre de Gestion en date du 30 mai 2024 fixant les Lignes Directrices de Gestion de promotion interne,

ARRÊTE

Article 1^{er} : À compter du 1^{er} mars 2026, sont inscrits sur la liste d'aptitude au grade d'agent de maîtrise territorial après examen professionnel au titre de la promotion interne pour l'année 2026 les 16 fonctionnaires suivants :

NOM-PRÉNOM	GRADE
APHESBERRO Bruno	Adjoint technique principal de 1ère classe
ARAMBURU Peyo	Adjoint technique principal de 1ère classe
ARIBIT Agnès	ATSEM principal de 1ère classe
ARRIJURIA Laurent	Adjoint technique principal de 1ère classe
BIANCALANA Jean-Philippe	Adjoint technique principal de 1ère classe
CAPDEVILLE Johann	Adjoint technique principal de 1ère classe
DARJO Frédéric	Adjoint technique principal de 1ère classe
DURAND Stanislas	Adjoint technique principal de 1ère classe
ETCHEBERRY Pierre	Adjoint technique principal de 1ère classe

ETCHEVERRY Patrick	Adjoint technique principal de 1ère classe	Envoyé en préfecture le 27/02/2026
FERREIRA Gilles	Adjoint technique principal de 1ère classe	Reçu en préfecture le 27/02/2026
HERRAN François	Adjoint technique principal de 1ère classe	Publié le: 27/02/2026
ISAERT Serge	Adjoint technique principal de 1ère classe	ID : 064-286400031-20260227-DEJIC26_270226-AR
LOPEZ Guillaume	Adjoint technique principal de 1ère classe	
LOUSTAUNAU Fabien	Adjoint technique principal de 2ème classe	
MIRO Sébastien	Adjoint technique principal de 2ème classe	

Article 2^{ème} : L'inscription sur la liste d'aptitude ne vaut pas recrutement.

L'inscription sur la liste d'aptitude est valable deux ans à compter du 1^{er} mars 2026. Si le recrutement n'intervient pas dans ce délai, le fonctionnaire peut demander sa réinscription, un mois avant l'échéance, pour chacune des deux années suivantes.

Article 3^{ème} : Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Préfet du Département des Pyrénées-Atlantiques.

Article 4^{ème} : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de PAU – CS 50543 – 64010 PAU Cedex dans le délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'État et de sa publication. La requête peut être déposée sur le site www.telerecours.fr.

Le Président,
Nicolas PATRIARCHE

Maire de Lons
Conseiller départemental de Lescar,
Gave et Terres du Pont-Long

